



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
PÔLE DES SÉCURITÉS
Service Interministériel
de Défense et de Protection Civiles

Projet de plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Golfech

AVIS AU PUBLIC

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'une installation nucléaire est un plan d'urgence qui vise à protéger les populations contre le risque d'exposition externe et interne aux radioéléments qui seraient rejetés en cas d'accident.

Le PPI du CNPE de Golfech s'inscrit dans une logique de gestion de crise. Il est déclenché s'il existe, dans l'immédiat ou à terme, un danger radiologique réel pour la population.

Par arrêté préfectoral interdépartemental du 26 novembre 2019 une consultation publique d'un mois du projet de plan particulier d'intervention du CNPE de Golfech est ouverte du 16 décembre 2019 au 27 janvier 2020 inclus.

Pendant cette période, le projet de plan sera déposé à la préfecture de Tarn-et-Garonne, à la sous-préfecture de Castelsarrasin, à la préfecture de Lot-et-Garonne, à la préfecture du Gers, à la sous-préfecture de Condom et dans les mairies concernées par le PPI où le public pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

Lieux de mise à disposition pour le département de Tarn-et-Garonne :

- **Préfecture de Tarn-et-Garonne (Montauban)**
- **Sous-préfecture de Castelsarrasin**
- **et dans les communes de :**

Angeville	Fauroux	Montjoi
Asques	Gasques	Perville
Auvillar	Gensac	Pommevic
Balignac	Golfech	Poupas
Bardigues	Goudourville	Puygaillard-de-Lomagne
Boudou	Gramont	Saint Aignan
Bourg-de-Visa	Lachapelle	Saint-Arroumex
Brassac	Lamagistère	Saint-Cirice
Castelmayran	Lavit	Saint-Clair
Castelsagrat	Le Pin	Saint-Jean-du-Bouzet
Castelsarrasin	Malause	Saint-Loup
Castéra-Bouzet	Mansonville	Saint-Michel
Caumont	Marsac	Saint-Nazaire-de-Valentane
Coutures	Merles	Saint-Nicolas-de-la-Grave
Donzac	Miramont de Quercy	Saint-Paul-d'Espis
Dunes	Moissac	Saint-Vincent-Lespinnasse
Espalais	Montesquieu	Sistels
Fajolles	Montgaillard	Valence d'Agen

Lieux de mise à disposition pour le département de Lot-et-Garonne :

- **Préfecture de Lot-et-Garonne (Agen)**
- **et dans les communes de :**

Agen	Engayrac	Saint-Martin-de-Beauville
Astaffort	Fals	Saint-Maurin
Aubiac	Grayssas	Saint-Nicolas-de-la-Balermie
Bajamont	Lafox	Saint-Pierre-de-Clairac
Beauville	Laroque-Timbaut	Saint-Sixte
Blaymont	La Sauvetat-de-Savères	Saint-Robert
Boé	Layrac	Saint-Romain-le-Noble
Bon-Encontre	Marmont-Pachas	Saint-Urcisse
Castelculier	Moirax	Sauvagnas
Caudecoste	Le Passage	Sauveterre-Saint-Denis
Cauzac	Pont-du-Casse	Tayrac
Clermont-Soubiran	Puymirol	
Cuq	Saint-Caprais-de-Lerm	
Dondas	Saint-Jean-de-Thurac	

Lieux de mise à disposition pour le département du Gers :

- **Préfecture du Gers (Auch)**
- **Sous-préfecture de Condom**
- **et dans les communes de :**

Castet-Arrouy	Pergain-Taillac	Saint-Créac
Flamarens	Peyrecave	Sainte-Mère
Gimbrède	Plieux	Sempesserre
Lectoure	Saint-Antoine	
Miradoux	Saint-Avit-Frandat	

Un registre destiné à recevoir les observations du public y sera également ouvert pendant la même période.

Le présent avis sera affiché dans chaque lieu de mise à disposition ci-dessus mentionné.

Le projet de PPI peut également être consulté en ligne sur les sites des services de l'État des préfectures de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et du Gers.

A Montauban, le 26 novembre 2019